



POUBELLE

On ne devrait jeter que les déchets ultimes, soit des matières ou des objets pour lesquels la technologie actuelle ne permet pas le recyclage.

- Objets ou sacs composés de plusieurs matériaux
- Objets et cartons souillés
- Cartons de crème glacée
- Bouchons de liège
- Pellicule plastique d'emballage
- Styromousse
- Céramique, vaisselle, vitre, miroir, etc
- Papier ciré
- Sacs de nettoyage
- Barquettes en plastique des boîtes de biscuits et d'autres contenants
- Tous les emballages en plastique sans logo
- Sacs d'aspirateur et contenu, feuilles jetables de balai...



COMPOST

Selon que l'on composte à la maison ou que notre ville fasse la collecte des matières organiques, la liste des matières à récupérer diffère.

- **RÉSIDUS DE CUISINE** : fruits, légumes, sacs de thé, marc de café avec le filtre, pain, riz, pâtes, légumineuses, coquilles d'œuf écrasées, écales de noix...
- **RÉSIDUS DE JARDINAGE** : feuilles, gazon, végétaux, mauvaises herbes
- **AUTRES** : papier journal, sac biodégradables, sciure de bois...



BAC DE RÉCUPÉRATION

La récupération pêle-mêle dans le bac a le mérite d'inciter à récupérer de plus grandes quantités de matières, mais complique la vie des centres de tri.

ATTENTION À CE QUE NOUS METTONS DANS LE BAC

- **PAPIER ET CARTON** : La plupart des papiers et des cartons vont dans le bac de récupération. Journaux, circulaires, annuaires, catalogues, magazines, papiers et enveloppes, livres, boîtes d'œufs, cartons plats et ondulés, cartons de lait et de jus, boîtes de carton d'aliments, de détergent, sacs de papier brun, papier de soie...
- **PLASTIQUE SOUPLE** : Les placer dans un sac en plastique noué. Papier bulle, nappes, pellicule de plastique propre sans étiquette, sacs pour achats, sacs de lait, de pain sans étiquette.
- **PLASTIQUE RIGIDE** : Sauf les styromousse, les DVD, les contenants à légumes, les pots de yogourt sauf ceux vendus à l'unité... Bouteilles de boisson, de produits alimentaires, contenants et emballages de boissons, de produits d'hygiène personnelle, emballages ayant le symbole de récupération avec à l'intérieur un chiffre de 1 à 7.
- **VERRE** : Bouteilles, flacons et pots de toutes formes et de toutes couleurs, avec ou sans étiquettes.
- **MÉTAL** : Papiers, assiettes et contenants d'aluminium, boîtes de conserve...